

# Note Flash du SIES

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation



N°5  
Février 2019

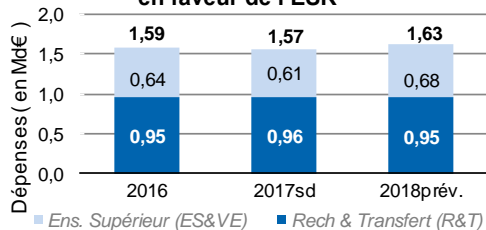
## En 2017, les collectivités territoriales ont dépensé 1,6 Md€ en faveur de la recherche et l'enseignement supérieur

Les résultats sont issus de l'enquête réalisée en 2018 auprès des collectivités territoriales par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI). Les données 2017 sont semi-définitives.

### Un niveau de dépenses équivalent à celui de 2016...

En 2017, les collectivités territoriales déclarent avoir dépensé 1,57 milliard d'euros (Md€) au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), soit un niveau identique à celui de 2016 (1,59 Md€).

Le dépenses des collectivités territoriales en faveur de l'ESR



Source : MESRI-SIES.

Sur l'ensemble des thématiques, les acteurs territoriaux privilégient la recherche et le transfert de technologie (R&T) ; 3/5 des dépenses totales, soit 960 M€, y sont consacrés en 2017. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE), l'effort financier des collectivités est estimé à 610 M€.

### ... dont les deux-tiers proviennent des régions

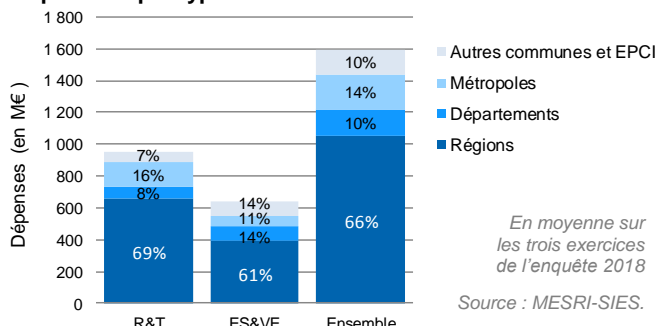
Les conseils régionaux, principaux contributeurs à l'effort financier des collectivités en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, assument les deux-tiers des dépenses. De 2016 à 2018, plus de 1 Md€ émanent en moyenne, chaque année, de ce niveau territorial, soit 660 M€ dédiés à la R&T et 390 M€ à l'ES&VE.

Le soutien à l'ESR des départements correspond à 10 % de l'effort des collectivités. Depuis la loi NOTRe qui réduit leurs possibilités d'intervention économique, le budget R&T des départements a fortement diminué.

Dans le même temps, avec l'affirmation des métropoles, les communes et EPCI ont renforcé leur participation. Elles représentent, sur la même période, près de 400 M€ par an, soit un quart de l'effort des collectivités en faveur de l'ESR. Les métropoles contribuent pour près de 60 % des dépenses ESR du bloc communal, dont 71 % sur le seul champ R&T.

Cependant, le taux de participation d'un niveau de collectivités aux dépenses dédiées à l'ESR peut varier sensiblement suivant les territoires. En Normandie, la part du Conseil régional est mesurée à 75 % et celle des communes et EPCI à 20 %, contre respectivement 62 % et 29 % en Pays de la Loire.

### Répartition par type de collectivités du financement ESR



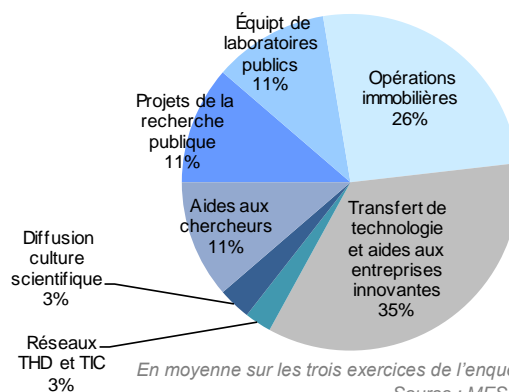
En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2018

Source : MESRI-SIES.

### De 2016 à 2018, les collectivités privilégient le transfert de technologie dans leur budget R&T...

De 2016 à 2018, avec 35 % du budget R&T, les opérations de transfert de technologie et d'aides aux entreprises innovantes restent la priorité des collectivités territoriales. En moyenne, 330 M€ y sont dédiés par an, la moitié au profit de la recherche partenariale ou collaborative. Le soutien direct à la recherche publique, compte pour un tiers des dépenses R&T. Il consiste, à parts égales (11 %), en des aides aux chercheurs, aux projets de recherche et à l'équipement des laboratoires. Les opérations immobilières, construction ou rénovation de bâtiments dédiés à la R&T, conservent une place importante : 26 % des dépenses dont près de 60 % sont réalisées en dehors de la contractualisation avec l'État (CPER).

Répartition par type d'opération du budget R&T local

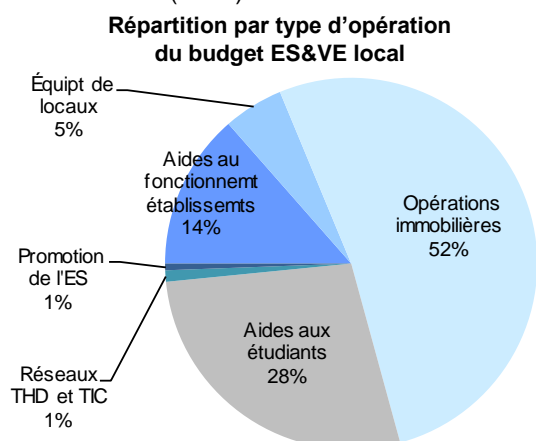


En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2018  
Source : MESRI-SIES.

### ...et les opérations immobilières dans leur budget ES&VE

Sur la même période, le soutien local à l'enseignement supérieur, que ce soit pour des bâtiments dédiés à l'enseignement ou à la vie étudiante, privilégie les dépenses liées aux opérations immobilières (52 %).

À l'inverse du volet R&T, 64 % des opérations immobilières dirigées vers l'ES&VE sont réalisées dans le cadre du CPER. Les aides aux étudiants, constituées pour les trois-quarts d'aides à la personne, représentent 28 % du budget ES&VE. Le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur est soutenu à hauteur de 86 M€ (12 %).



En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2018  
Source : MESRI-SIES.

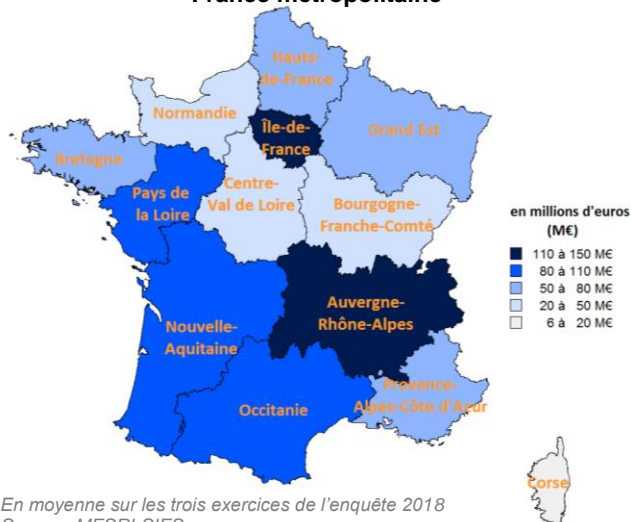
Tant pour la R&T que pour l'ES&VE, les priorités budgétaires d'une période donnée, se différencient en fonction des territoires et en fonction du niveau de collectivité considéré.

*Les collectivités territoriales de deux territoires régionaux apportent, en moyenne par an, 140 M€ à la R&T...*

L'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes assument 30 % du budget R&T de France métropolitaine (140 M€ en moyenne de 2016 à 2018). Les dépenses au profit de la R&T en Occitanie (105 M€), Nouvelle-Aquitaine (91 M€) et Pays de la Loire (88 M€) sont comparables. Le niveau des dépenses s'établit entre 73 M€ et 58 M€ pour Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France et Grand Est. Centre-Val de Loire, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Corse représentent, ensemble, 12 % du budget R&T métropolitain.

Dans l'ensemble du budget dévolu à la R&T et à l'ES&VE, les régions Grand-Est et Île-de-France en réservent 50 % ou moins à la recherche.

**Répartition régionale des financements R&T de l'ensemble des collectivités territoriales France métropolitaine**



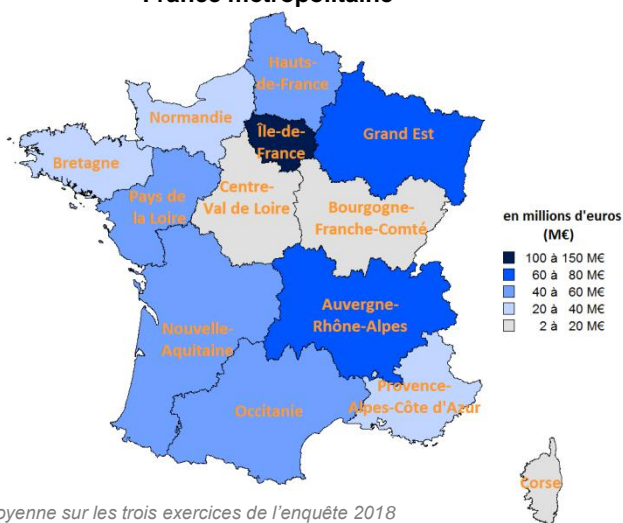
En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2018  
Source : MESRI-SIES.

*... seule l'Île-de-France atteint ce niveau dans le budget en faveur de l'ES&VE*

De 2016 à 2018, le budget ES&VE des collectivités du territoire francilien (141 M€) correspond à 24 % de celui de France métropolitaine. Une même part provient de la réunion de Auvergne-Rhône-Alpes (74 M€) et du Grand Est (62 M€). Occitanie (56 M€), Pays de la Loire (54 M€), Nouvelle Aquitaine (46 M€) et Hauts-de-France (40 M€) composent le groupe suivant avec 33 % du budget métropolitain. 15 % de l'engagement territorial sont issus de Provence-Alpes-Côte d'Azur (36 M€), Normandie (28 M€) et Bretagne (22 M€). Pour trois territoires régionaux, les dépenses en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante sont inférieures à 20 M€.

Pour la plupart des territoires régionaux, leur poids dans les dépenses d'ES peut être mis en rapport avec la concentration régionale des étudiants de France métropolitaine.

**Répartition régionale des financements ES&VE de l'ensemble des collectivités territoriales France métropolitaine**



En moyenne sur les trois exercices de l'enquête 2018  
Source : MESRI-SIES.

**Claudette-Vincent Nisslé et Laurent Perrain**  
MESRI-SIES.

Les collectivités territoriales, tous niveaux confondus, mettent en œuvre différentes modalités d'intervention dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de ceux destinés à l'enseignement supérieur, et à la recherche (SRESRI). Les budgets qui y sont affectés concourent à l'attractivité scientifique de la région, ou encore à développer des activités de formation et de recherche au service de l'emploi et de la compétitivité du territoire.

**Le financement de la recherche et transfert de technologie (R&T)** recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche et développer la culture scientifique.

**Le financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE)** correspond à l'ensemble des financements destinés à soutenir l'enseignement supérieur, développer les offres de formation, aider la vie étudiante et à en assurer la promotion.

**Les collectivités territoriales interrogées :** régions, départements, communes et EPCI à financement propre (bien que les EPCI n'étant pas *stricto sensu* des collectivités territoriales). Certaines collectivités disposent d'un statut particulier : collectivités territoriales de Corse - Guyane - Martinique, métropole de Lyon, département de Mayotte, gouvernement de Polynésie française, gouvernement de Nouvelle-Calédonie et gouvernements des provinces de Nouvelle-Calédonie.

**L'enquête 2018** interroge sur les exercices 2016, 2017 et sur les prévisions 2018. Les données 2017 sont semi-définitives et donc susceptibles d'être révisées.

Pour en savoir plus :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes)  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>